Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212900989-20260213-D202602-DE

LAMPAUL
PLOUARZEL

COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUARZEL
DÉPARTEMENT DU FINISTERE

*****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation le :
09 février 2026
Membres

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le treize février à 18 H.30
Le conseil municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL, légalement convoqué, s'est réuni à LAMPAUL-PLOUARZEL sous la Présidence de Michel JOURDEN, maire,

Etaient présents : Michel JOURDEN, Brigitte JAMET, François LE BERRE, Marie MORGANT, Yann KEREBEL, Anne JOURDAIN, Didier MELLOUET, Ronan LANSONNEUR, Frédéric MORVAN, Caroline RIBEZZO, Cloé PAQUE, Amandine KEROUANTON, Morgane LE GALL, Morgan LE QUELLEC, Philippe DHAUSSY, Sylvain GUERIN, Christophe FAVE et Marie-Claire LE GAC.

Absent excusé : Eric COZIEN qui a donné procuration à Ronan LANSONNEUR.

Secrétaire de séance : Anne JOURDAIN

DELIBERATION N°D-2026-02

Objet : affectation des résultats de l'exercice 2025

Rapporteur : Marie MORGANT, adjointe aux finances

Vu l'avis de la commission « Finances et développement économique » en date du 29 janvier 2026,

Vu le compte financier unique 2025 de la commune et le résultat global de clôture,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte les affectations des résultats tels qu'énoncés ci-dessous :

Section	Excédent :	Compte
Fonctionnement	235 715,00 €	- R002 « Excédent de fonctionnement reporté »
	235 715,81 €	- R1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »
Investissement	917 316,63 €	- R 001 « Excédent d'investissement reporté »

Pour extrait certifié conforme,

A Lampaul-Plouarzel, le 13 février 2026,

Le maire,
Michel JOURDEN

MAIRIE DE LAMPAUL PLOUARZEL (Nord-Finistère)